

#99

La Gazette

LUDES LE COQUET

Les Conseils
Municipaux

Les Vœux du Maire

Les Chemins du Vivant

à parution irrégulière - Gazette numéro 98 - avril 2024

Nous souhaitons remercier toutes les personnes ayant contribué à cette gazette

Gazette mise en page par Pierre JUPIN



crédit photo : Denis Quatresols

La Gazette

LUDES LE COQUET

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du 25 septembre 2023	p.02-04
Conseil du 20 novembre 2023	p.05-08
Conseil du 25 janvier 2024	p.09-11

GRAND ANGLE

Les vœux du Maire	p.12-14
-------------------	---------

VIE ASSOCIATIVE

La Roseraie	p.15
Le Comité de Saint-Vincent	p.16
Les Chemins du Vivant	p.17
Le Comité de Jumelage de Ludes	p.18
L'Harmonie de Ludes	p.19

ÉVÉNEMENTS

Illumination du sapin	p.20
Marché de Noël	p.20
Loto «Premiers Pas»	p.20
Taille de la vigne communale	p.21
Nos habitants ont du talent	p.21

LE PÔLE ENFANCE

Pêle-mêle des Écoles	p.22-23
----------------------	---------

INFORMATIONS

Reims Business	p.24
Départ de Sophie TUR	p.24
Offre d'emploi	p.25
Etat Civil	p.25

Cabinet Infirmières à domicile

Heures de permanence au cabinet du lundi au samedi de 8h à 9h.

Visites à domicile tous les jours, dimanche compris, en dehors des horaires de permanence

M^{me} Estelle CAILLOT
Diplômée d'Etat

06.73.51.31.03
caillot.estelle@orange.fr

Rue de Puisieux
(à côté de la crèche)
51500 LUDES

en collaboration avec

M^{me} Bénédicte HERAUX
Diplômée d'Etat

06.12.03.22.42
benedicte.heraux@sfr.fr

Rue de Puisieux
(à côté de la crèche)
51500 LUDES

25 septembre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11 | Votants : 13

Le 25 septembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de Ludes étant assemblé en séance, après convocation légale en date du 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre JOREZ, Maire.

Etaient présents :

M. Alain TOCUT,
Mme Fanny CORNEILLE-SAYER,
Mme Claire GARDIEN,
M. Charles RAJAONA-ANDRIANASOLO,
M. Vincent BÉRÈCHE,
M. Michel QUENARDEL,
Mme Pascale DELABRUYÈRE,
Mme Angélique FAYOLA,
M. David STYKA,
Mme Magali BIDEAULT

Absents :

M. Dominique BLONDEL (pouvoir à M. Jean-Pierre JOREZ)
M. Laurent CORBLIN (pouvoir à M. Vincent BÉRÈCHE)
Mme Fabienne DUMANGIN
Mme Laly BOUZALFANE

Secrétaire de séance : Mme Magali BIDEAULT

Quorum : est atteint

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la séance du 03 juillet 2023
- Participation aux charges d'entretien du cabinet infirmier
- Subventions versées aux coopératives scolaires des écoles de Ludes et de Mailly-Champagne ainsi qu'à l'association LM L'Ecole
- Désignation de deux référents déontologues pour les élus locaux
- Société SPL-XDEMAT : Examen du rapport du Conseil d'administration
- Approbation du rapport de la CLECT
- Projet d'acquisition d'un bien immobilier pour maintien de commerce

Le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2023 est corrigé puis approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et la secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/23 : PARTICIPATION AUX CHARGES D'ENTRETIEN

Adoptée à 13 voix

DU CABINET INFIRMIER

Monsieur le Maire fait part du départ de Mme Solenne BOULOT, infirmière libérale et titulaire du cabinet infirmier de LUDÉS. Elle est remplacée par Mme Estelle CAILLOT qui était sa collaboratrice. Il convient de mettre à jour le nom du débiteur pour l'envoi des participations mensuelles aux charges d'entretien du local.



FIXE la participation de Mme Estelle CAILLOT, infirmière libérale, aux dépenses d'entretien, liées à l'occupation de celle-ci d'une partie de la salle n°3, à compter du 1er septembre 2023.

N° 2023/24 : SUBVENTIONS VERSÉES AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES DE LUDES ET DE MAILLY-CHAMPAGNE AINSI QU'À L'ASSOCIATION LM L'ÉCOLE

Adoptée à 13 voix



DÉCIDE d'allouer une subvention :

- pour les coopératives scolaires de Ludes et de Mailly-Champagne (jouets de Noël à raison de 30 €/enfant). Pour information, sont concernés 69 élèves de Ludes sur un effectif total de 108 enfants scolarisés en maternelle et en primaire soit 2 070 €.
- Pour l'association de LM l'école soit 800 €.

N° 2023/25 : DÉSIGNATION DE DEUX RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES POUR LES ÉLUS LOCAUX

Adoptée à 12 voix pour et 1 contre

Monsieur Le Maire fait lecture de la charte de l'élu local et informe le rôle du référent déontologue qui consiste à éclairer les élus personnellement confrontés à des questions déontologiques au regard de la charte (conflits d'intérêt) et non de faire office de contrôle de la légalité d'une décision et encore moins de juge ou de procureur.



DÉSIGNE en qualité de référents déontologues parmi 6 candidatures :
M. Patrick DENIS, retraité et Mme Nadine ESTERMANN, retraitée.

N° 2023/26 : SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT : EXAMEN DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adoptée à 13 voix

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'assemblée générale de la Société SPL-XDEMAT en date du 27 juin dernier qui a approuvé à l'unanimité des comptes annuels de l'année 2022 et les opérations traduites dans ces comptes. En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code Général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.



DÉCIDE D'APPROUVER le rapport de gestion du conseil d'administration.

N° 2023/27 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

Adoptée à 13 voix

Monsieur le Maire rappelle que le rapport de la CLECT définissant les modalités de détermination des attributions de compensation par la Communauté Urbaine du Grand Reims doit être soumis au Conseil municipal.



DÉCIDE D'APPROUVER le rapport de la CLECT réunie le 29 juin 2023.

N° 2023/28 : PROJET D'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER POUR MAINTIEN DE COMMERCE

Adoptée à 13 voix

vote à bulletin secrets

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'immeuble situé au 6 place de la Liberté, cadastré AB 235, AB 671, AB 672, AB 474 serait probablement un jour mis en vente. Le locataire actuel disposant du fonds de commerce « Le Coquet Bar » et de la licence IV n'envisage pas l'achat des murs. Le Maire propose à l'assemblée d'acquérir ce bien afin de maintenir l'activité commerciale au sein du village.



DÉCIDE D'EXERCER son droit de préemption sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus ou **D'AUTORISER** le Maire à procéder l'acquisition à l'amiable.

INFORMATIONS DIVERSES

- Par courrier de l'étude notariale de Rilly-la-Montagne, il en ressort que la commune de Ludes est légataire particulier d'une somme à consacrer à la rénovation de l'orgue de l'église St Jean-Baptiste de Ludes selon les volontés du défunt, M. Jean GAUTRON. Le Conseil municipal devra délibérer prochainement pour l'acceptation de ce legs.
- Mme Magali BIDEAULT désignée correspondante incendie et secours pour la commune de Ludes sera l'interlocutrice du SDIS sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.
- Suite au passage du jury régional du label « Villes et Villages Fleuris » en date du 19 juillet dernier, celui-ci a décidé de maintenir les 2 fleurs.
- Une nouvelle plantation de haie à la salle des fêtes est en projet en remplacement de l'existante.
- Suite aux travaux de voirie réalisés par l'entreprise GOREZ autour de l'église, les travaux de finition de trottoirs sont à refaire.
- La société Playground organisatrice de l'ultra-trail de 88 kms « Le Sacré Trail » traversant notre village le samedi 14 octobre 2023 est à la recherche de signaleurs bénévoles à des points stratégiques. (Inscriptions en mairie)
- Le nombre d'inscrits à l'atelier d'initiation au compostage du 07 octobre 2023 est au complet. (Reprogrammation d'une autre session)
- Le nombre d'inscrits à l'initiation à la généalogie du 5 octobre 2023 animée par M. Guy GEORGETON est au complet également.
- Différents devis concernant l'achat de chaises en remplacement de celles de la salle n°1 sont présentés par Mme Fanny SAYER. Le choix de chaises fera l'objet d'une délibération lors du conseil de novembre 2023.
- Le prochain conseil municipal aura lieu soit le 13 ou le 20 novembre 2023.
- Une réunion avec le Grand Reims est provoquée par la municipalité suite à la démission de la directrice des Petits Bouchons et aux absences de certains agents.
- 27 volontaires ont participé au don du sang le 04 juillet dernier. Une nouvelle collecte organisée par l'EFS (Etablissement Français du Sang) aura lieu le 07 novembre 2023 de 16h à 19h30 à la salle des fêtes.
- Le marché de Noël est fixé au dimanche 03 décembre de 10h00 à 18h30 à la salle des fêtes. Les inscriptions des exposants s'effectueront auprès de Mme Pascale DELABRUYÈRE.
- La plantation des fleurs est prévue le vendredi 20 octobre 2023 à 14h, rendez-vous devant la mairie.
- M. Charles RAJAONA-ANDRIANASOLO tient à remercier toutes les personnes impliquées qui ont œuvré à la célébration du centenaire du monument aux morts les 14 et 15 juillet 2023.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 23h10.

La secrétaire de séance
Mme Magali BIDEAULT

Le Maire,
M. Jean-Pierre JOREZ

20 novembre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12 | Votants : 13

Le 20 novembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de Ludes étant assemblé en séance, après convocation légale en date du 14 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre JOREZ, Maire.

Etaient présents :

M. Alain TOCUT,
Mme Fanny CORNEILLE-SAYER,
Mme Claire GARDIEN,
M. Charles RAJAONA-ANDRIANASOLO,
M. Dominique BLONDEL
M. Vincent BÉRÈCHE,
M. Michel QUENARDEL,
Mme Pascale DELABRUYÈRE,
Mme Fabienne DUMANGIN
M. David STYKA,
Mme Magali BIDEAULT

Absents :

Mme Angélique FAYOLA, (pouvoir à Claire GARDIEN)
M. Laurent CORBLIN
Mme Laly BOUZALFANE

Secrétaire de séance : Mme Magali BIDEAULT

Quorum : est atteint

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la séance du 25 septembre 2023
- Consultation sur la révision du classement sonore routier – Avis
- Tarif affouages 2023/2024 concernant la parcelle n°1
- Rapport d'activités 2022 du Grand Reims – Information au conseil municipal
- Demande de subventions pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune :
 - Auprès de l'Etat :
 - au titre de la DETR,
 - au titre du FIPD
 - Auprès de la Région Grand Est
- Legs
- Validation devis pour achat de tables et chaises pour la salle des fêtes
- Acquisition d'un bien immobilier pour maintien de commerce
- Décision modificative – virements de crédits

INFORMATIONS DIVERSES :

- Zones et moyens pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER)
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Festivités 2024
- Plantation rue de Chigny
- Projet d'installation d'un ancien pressoir en tant que mobilier décoratif

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et la secrétaire de séance.

N° 2023/29 : CONSULTATION SUR LA RÉVISION DU CLASSEMENT SONORE - AVIS

Adoptée à 13 voix pour

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que sur la demande de la DREAL Grand-Est, le Cerema, établissement public, est intervenu pour réaliser la mise à jour 2022 du classement sonore des infrastructures routières et des tramways du département de la Marne.

Le Conseil départemental et la CUGR ont fourni en 2022 leurs données de trafic linéarisées. Concernant le territoire de la commune, sur la D9, le trafic est supérieur au seuil de 5000 véhicules/jour au nord du croisement avec la D26.

Par contre au sud de la D26, en traversée du hameau du Craon de Ludes et plus au sud, le trafic communiqué par les gestionnaires est de 3576 véhicules/jour (millésime 2019). Ce qui n'est donc pas éligible à un classement.

En effet, le recensement et le classement des voies portent sur les voies routières dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 5000 véhicules/jours (Article R571-32 et R571-33 du Code de l'Environnement).

Cette révision de classement sonore routier est soumise à consultation du 1er au 30 novembre 2023 auprès des communes concernées.

- ✓ **ÉMET** un avis favorable à cette révision du classement sonore des infrastructures concernant le territoire du LUDES.

N° 2023/30 : TARIF AFFOUAGES 2023/2024 CONCERNANT LA PARCELLE N°1

Adoptée à 13 voix pour

- ✓ **FIXE** le tarif des affouages 2023/2024 à 1 € TTC le stère sur la parcelle n°1 sur laquelle a été réalisée par une entreprise forestière une coupe de bois faisant partie du programme d'aménagement de la forêt communale 2018-2037. Cet affouage est réservé aux habitants de LUDES.

N° 2023/31 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DU GRAND REIMS - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Adoptée à 13 voix pour

Vu le rapport présenté par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'année 2022

- ✓ **DÉCIDE** de prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activités 2022 de la CUGR.

N° 2023/32 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION SUR LA COMMUNE :

Adoptée à 13 voix pour

- ✓ **AUPRÈS DE L'ÉTAT :**
 - **AU TITRE DE LA DETR**
 - **AU TITRE DU FIPD**
- ✓ **AUPRÈS DE LA RÉGION GRAND EST**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a recueilli des informations supplémentaires par rapport au changement de technologie proposé par l'entreprise LOSANGE par l'utilisation de la fibre optique ce qui impacte le plan de financement communal. Il convient donc d'annuler et de remplacer la délibération n°2023/21 en date du 03 juillet 2023 afin de réajuster ces demandes de subventions au titre de la DETR, du FIPD et auprès de la Région Grand Est pour l'exercice 2024.

Le montant des travaux pour l'installation d'un système de vidéoprotection avec 11 caméras et un GFU est estimé à 110 180.00 € HT.

✓ **ACCEPTÉ** le nouveau programme de travaux et le financement et **DEMANDE** l'octroi d'une subvention au taux maximum de l'année 2024 auprès de :

- **L'ÉTAT : AU TITRE DE LA DETR ET DU FIPD**
- **LA RÉGION GRAND EST AU TITRE DU DISPOSITIF AIDE VIDÉOPROTECTION.**

N° 2023/33 : LEGS

Adoptée à 13 voix pour

Monsieur le Maire rappelle que M. Jean GAUTRON par testament lègue à la commune de LUDÉS la somme de 46 000 € à consacrer à la restauration de l'orgue de l'église Saint Jean-Baptiste selon les volontés du défunt.

✓ **DÉCIDE** d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus.

✓ **DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

N° 2023/34 : VALIDATION DEVIS POUR ACHAT DE TABLES ET CHAISES

10 voix pour et 3 voix contre

POUR LA SALLE DES FÊTES

Mme Fanny SAYER en charge du dossier présente aux membres du Conseil Municipal des devis pour le renouvellement de tables et de chaises.

Après étude des différentes offres,

✓ **VALIDE** le devis de l'entreprise VAD Collectivités pour un montant de 11 465.60 € TTC.

✓ **VALIDE** le Maire à signer le devis.

N° 2023/35 : ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER POUR MAINTIEN DE COMMERCE

Adoptée à 12 voix pour et 1 vote blanc vote à bulletins secrets

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'immeuble situé au 6 place de la Liberté, cadastré AB 235, AB 671, AB 672, AB 474 est mis en vente par une agence immobilière de Reims au prix de 145 800 € frais d'agence inclus.

Il fait état d'importants travaux de réhabilitation à prévoir pour une mise en conformité.

✓ **DÉCIDE D'ACQUÉRIR** le bien immobilier cité ci-dessus pour un montant de 145 800 € frais d'agence inclus auquel s'ajouteront les frais de notaires.

✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et **D'ÊTRE ASSISTÉ** par Maître Florent ROBERT, Notaire à Rilly-la-Montagne lors des transactions immobilières.

N° 2023/36 : DÉCISION MODIFICATIVE

Adoptée à 13 voix pour

- VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'achat de l'immeuble situé au 6 place de la Liberté engendre des mouvements comptables et qu'il est nécessaire d'alimenter un article permettant la transaction financière avant le vote du budget primitif 2024.

✓ **PROCÈDE** à un virement de crédits de 200 000 € sur le budget primitif 2023 du compte 2313 (construction) au compte 2132 (immeubles de rapport).

INFORMATIONS DIVERSES

- La loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) prévoit que les communes doivent travailler sur leurs zones d'accélération en se rapprochant des EPCI. Les communes sont dans l'attente d'informations pour l'application de cette loi avec les moyens adaptés aux enjeux et capacités de leur territoire.
- Point sur les festivités 2024,
Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à revoir lors d'un prochain conseil municipal.
- Le projet n°2 concernant la plantation de la rue de Chigny proposé par M. Oliveira est retenu. Plusieurs espaces verts sont à revoir :
 - les arbustes autour de l'église avec son allée à redéfinir,
 - la haie de la salle des fêtes,
 - le rond-point et l'allée engazonnée riveraine aux murets des propriétés de la rue Jacques Haimart.
- Le kit de plantation offert par Coteaux, Maisons et Caves de Champagne composé de charmilles, fusains d'Europe et de Cornouillers sanguin va remplacer les arbustes morts de la haie champêtre et le reste sera planté le long de l'allée du multisport.
- Un ancien pressoir est proposé et pourrait être installé en tant que mobilier décoratif (logistique et lieu à définir)
- Le nombre d'exposants pour le marché de Noël du 03 décembre prochain est au complet et varié.
- L'achat de poubelle et de cendrier serait nécessaire au niveau de l'église.
- L'adjointe à la directrice des Petits Bouchons a donné sa démission auprès du Grand Reims.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 23h00.

La secrétaire de séance
Mme Magali BIDEAULT

Le Maire,
M. Jean-Pierre JOREZ

30 janvier 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14 | Votants : 14

Le 30 janvier 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de Ludes étant assemblé en séance, après convocation légale en date du 23 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre JOREZ, Maire.

Etaient présents :

M. Alain TOCUT,
Mme Fanny CORNEILLE-SAYER,
Mme Claire GARDIEN,
M. Charles RAJAONA-ANDRIANASOLO,
M. Dominique BLONDEL
M. Vincent BÉRÈCHE,
M. Michel QUENARDEL,
M. Laurent CORBLIN
Mme Pascale DELABRUYÈRE,
Mme Angélique FAYOLA
Mme Fabienne DUMANGIN
M. David STYKA,
Mme Magali BIDEAULT

Absents :

Mme Laly BOUZALFANE

Secrétaire de séance : Mme Magali BIDEAULT

Quorum : est atteint

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la séance du 20 novembre 2023
- Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2024
- Application de la fongibilité des crédits pour le budget primitif 2024
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- Renouvellement de la convention de partenariat avec le CLIC
- Validation devis pour Réfection de l'orgue de l'église

INFORMATIONS DIVERSES :

- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Fleurissement
- Festivités 2024

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et la secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/01 : AUTORISATION BUDGÉTAIRE SPÉCIALE POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Adoptée à 14 voix pour

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de régler avant le vote du budget primitif 2024 certaines dépenses urgentes d'investissement. Il précise que l'article L1612-1 d code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

- ✓ **DÉCIDE D'AUTORISER** avant le vote du budget primitif 2024, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 soit un montant maximum de 275 452.14 € réparti de la manière suivante :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 625.00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 86 625.00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 188 202.14 €

N° 2024/02 : APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

Adoptée à 14 voix pour

Monsieur le Maire donne connaissance, aux membres présents, que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la potentialité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

- ✓ **DÉCIDE D'AUTORISER** le Maire à procéder pour le budget primitif 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

N° 2024/03 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Adoptée à 14 voix pour

- ✓ **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'exercice 2012 d'un montant de 261.00 €.

N° 2024/04 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CLIC (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE)

Adoptée à 14 voix pour

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Ludes est adhérente au CLIC du Nord Rémois depuis 2015 et propose de renouveler la convention de partenariat pour 3 ans.

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

N° 2024/05 : VALIDATION DEVIS POUR RÉFECTION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE

Adoptée à 14 voix pour

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que M. Jean GAUTRON a fait un legs d'une somme de 46 000 € à la Commune de Ludes pour la restauration de l'orgue de l'église Saint Jean-Baptiste de Ludes.

Par délibération n° 2023/33 en date du 20 novembre 2023, le Conseil Municipal a accepté ce don avec pour engagement de respecter les volontés du défunt.

- ✓ **VALIDE** le devis de Monsieur Jérôme BÉREAUX, facteur d'orgues, d'un montant de 41 280 € HT. Pour la restauration de l'orgue de l'église Saint Jean-Baptiste de Ludes et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES

- Par décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 qui précise les conditions, les montants plafonnés et modalités de versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans la fonction publique territoriale, un vote à bulletins secrets s'est opéré pour définir le montant attribué pour chaque agent. Le projet de délibération sera soumis au Comité Technique Social du Centre de Gestion de la Marne pour avis.
- Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 19 février 2024.
- M. Quentin BOUVIER, adjoint technique, sera épaulé par M. Bruno KRAVIEC à partir du 02 avril 2024.
- Un devis a été demandé pour 10 jardinières identiques à celles commandées l'année dernière. Le montant s'élève à 6 720 € TTC. (A négocier et/ou à rechercher des jardinières semblables moins onéreuses). Un changement des bacs en bois de la rue de Reims est proposé. (A l'étude)
- La Commune est dans l'attente du devis des fleurs d'été. A voir si besoin de terreau.
- La haie de la salle des fêtes va être arrachée.
- Une réunion préalable avant plantation du talus de la rue de Chigny est à fixer entre le propriétaire de la vigne riveraine, l'entreprise SODETERR, l'entreprise OLIVEIRA Espaces Verts et la CIP Nord. Une demande de devis pour arrachage de la haie et de l'allée de l'église est à effectuer.
- L'immeuble cadastré AB 213 donnant sur la pelouse de l'église se détériore de plus en plus et présente un risque pour autrui. Les propriétaires vont être relancés pour remettre en état dans les meilleurs délais. Un arrêté de mise en place d'un périmètre de sécurité avait été pris en avril 2019.
- Suite à la proposition d'Enedis, un transformateur va être installé en 2025 sur le terrain appartenant à Mme Jacqueline CANARD où figure le bouchon rue de Mailly. Ceci permettra d'enterrer la ligne haute tension du bout de la ruelle Gambetta jusqu'aux environs de la salle des fêtes.
- L'entreprise BOUILLARD ET CASAGRANDE en charge de l'enfouissement du réseau basse tension a décidé de barrer la rue Victor Hugo sans avertir la mairie alors que la circulation était prévue initialement en alterné. La CIP Nord a constaté ce désordre.
- Festivités 2024 : Une commission « festivités » s'est constituée de : Mme Claire GARDIEN, Mme Magali BIDEAULT, Mme Fabienne DUMANGIN, Mme Angélique FAYOLA, M. David STYKA et M. Laurent CORBLIN. Cette commission aura la charge d'organiser la fête de la musique et le 13 juillet.
- La réunion d'affouage est prévue le vendredi 09 février 2024 à 18h30 à la salle des fêtes pour l'attribution de lots par tirage au sort. La reconnaissance des lots aura lieu le samedi 17 février en matinée.
- Le problème de fuites de la toiture de la salle des fêtes persiste malgré de nombreuses interventions d'entreprise sérieuse pour réparation. A chaque fois, les dalles tâchées du plafond sont changées. Il faudra revoir la couverture dans son ensemble.
- L'ADMR basée à Verzenay est à l'étroit et recherche un local de préférence sur Ludes soit à louer ou à acheter.
- Une demande de devis est à réaliser pour des bacs à sel supplémentaires.
- Les conseillers bénévoles sont invités à se rendre à la vigne communale pour la taille et le liage le samedi 10 février à 8h00.
- Le loto organisé par la crèche «L'association des Premiers Pas» aura lieu le dimanche 04 février à 14h30, à la salle des fêtes.

**Les sujets étant épuisés,
le Maire lève la séance à 22h30.**

La secrétaire de séance
Mme Magali BIDEAULT

Le Maire,
M. Jean-Pierre JOREZ



Les Vœux
du Maire 2024



Chères Ludéennes, chers Ludéens, chers amis, chers concitoyens

Tout d'abord le conseil municipal et moi-même vous remercions d'avoir répondu aussi nombreux à notre invitation ce qui nous gratifie de votre soutien.

Cela me donne l'immense plaisir au nom de toute l'équipe municipale et en mon nom personnel de vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2024 et de vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur de réussite familiaux et professionnels pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Dans cette société de solitude ayons également une pensée pour nos aînés qui sont en maison de retraite ou les personnes qui ne peuvent se déplacer.

Rétrospective sur les actions menées en 2023

L'année commence par une refonte du projet de la vidéoprotection l'abondant du système de transmission par batteries et antennes relais ceci étant plus compatible avec l'éclairage public au profit de nouvelles technologie transmission par fibre optique et l'alimentation par branchement EUNEDIS ; Tout ceci en collaboration avec le SIEM qui assurera la maîtrise d'œuvre le choix des entreprises ainsi que le suivi de chantier .

Les demandes de subventions auprès de l'État et la région ont été transmises en décembre en espérant une réponse favorable après une deuxième tentative si cela n'est pas le cas le déploiement se fera avec les fonds propres de la commune pour une fin d'installation prévu pour décembre 2024.

Les six premiers mois de 2023 en vue la continuité de la réfection des rue du Réservoir liberté Dérôdé et Pasteur avec la fin des enfouissements de réseaux secs et humides pour terminer par la couche de roulement travaux réalisés par l'entreprise GOREZ mandaté par le grand REIMS qui à la compétence voirie dont nous ne maîtrisons pas tous les aboutissant puis que nous avons émis de grande réserve sur l'esthétisme de la fin de chantier affaire à suivre.

En avril le multisport a vu s'étoffer de nouveaux jeux en bois pour les petites de 2 à 3 ans ainsi que des agrès fitness remise en forme pour les adolescents et adultes.

Egalement en avril afin de rendre les manutentions

plus agréables pour notre agent technique Quentin nous avons procédé à l'achat d'un gerbeur électrique accompagné de rack de rangement et renouvelé la laveuse de la salle des fetes .

Nous avons proposé 2 formations à Quentin : le CACES pour la conduite du gerbeur et l'habilitation électrique réussit avec brio.

En mai il y a eu l'arrivé en renfort de Bruno pour seconder Quentin concernant les travaux d'entretien de voirie et d'environnement.

La restauration du patrimoine local :

- Par le remplacement du drapeau l'association des mutilés de guerre section de LUDES
- Le nettoyage par sablage de l'obélisque tronant à l'entrée du cimetière
- La rénovation du monument aux morts qui allait devenir le point d'orgue de l'année avec les festivités du 14 juillet commémorant le centième anniversaire de son édification.

Je tiens à remercier à nouveaux toutes les familles et les enfants pour leurs nombreuses participations pour ces 2 jours de fetes.

Pour finir cette année 2023 par le remplacement des 252 chaises et de quelques tables de la salle des fetes.





Projets 2024

Installation de la vidéo protection comme vu auparavant

Réfection de voirie avec enfouissement de réseaux rue Alfred THOMAS toujours en collaboration avec le grand REIMS une demande a été faite pour une prolongation a une partie de la rue des brugnotte mais celle-ci n'étant pas prévu au programme 2020-2026 nous sommes en attente d'une réponse.

- Suite à la visite du jury ville et village fleuri différents massifs seront replantés entre autres la haie entourant le parking de la salle des fêtes les plantations en façade de l'église et la création d'un aménagement paysager de l'entrée de la rue de Chigny.
- Suite à la mise en vente par la famille LEROY du commerce bar restaurant LE COQUET BAR la commune de LUDÉS s'est portée acquéreur dont le compromis viens d'être signé dans l'attente de la vente définitive ce qui impliquera des travaux de rénovations de l'appartement et la salle de restauration tout ceci dans l'objectif de maintenir le commerce et le gérant en place Vincent MOUTAUX avec ces bons petits plats ainsi que le lien social qu'il procure.
- Pour finir qu'elle ne fût pas notre surprise lorsqu'au mois d'août un courrier envoyé de l'étude de maître ROBERT de RILLY LA MONTAGNE adressé à la mairie que la commune de LUDÉS était légataire particulier leg testamentaire suite au décès de M Jean GAUTRON que bon nombre d'entre nous ont connus nous attribuant la somme de 46000 € destinée à la réfection de l'orgue de l'église dont il a été l'organiste pendant très longtemps après délibération en conseil municipal nous avons accepté ce legs et nous respecterons sa dernière volonté. Les travaux devraient débuter au cours de cette année par le déménagement une remise en place courant 2025 pour un coût estimé à 43000€ encore une fois le patrimoine communal sera à nouveau conservé.

Le souhait de l'équipe municipale pour 2024 est de voir l'arrivée de bénévoles pour l'organisation de la fête de la musique et les festivités du 14 juillet.

Dans un autre registre le cabinet d'infirmières a vu le départ de Solene BOULOT pour d'autres aventures ou la continuité s'est faite par son associée Madame Estelle CAILLOT épaulée par Madame Bénédicte HERAUX.

Certains départs au sein de la structure des Petits Bouchons également pour de nouvelles aventures ou mutation sur d'autre pôle.

Nous devons beaucoup à nos nombreux bénévoles pour leur soutien lors de chaque saison festive ou pour leur disponibilité de gardiennage.

Je tiens à remercier le personnel enseignant, scolaire, périscolaire, petite enfance pour son travail et dévouement ; les agents techniques et notre dévouée secrétaire pour leur rigueur au travail. Toutes nos associations culturelles qui permettent de tisser des liens sociaux entre résidents ainsi que nos associations professionnelles pour la protection de l'environnement. Nous remercions également les entreprises et tous les commerçants pour le développement économique de notre village.

Bien sûr tout n'est pas parfait tout ne se passe pas comme prévu ni au rythme souhaité mais nous maintenons le cap et nous poursuivons notre route tranquillement pour que notre commune vous apporte mes chers concitoyens le cadre de vie attractif que vous méritez dans une commune solidaire, humaine où il fait bon vivre.

Je terminerai ce moment solennel en vous renouvelant à toutes et à tous une excellente année 2024 et je vous invite à poursuivre cette soirée autour d'un verre et d'une part de galette.

Le Maire
Jean-Pierre JOREZ

La Roseraie

La Roseraie se distingue par son offre unique de trois disciplines artistiques complémentaires : la musique, accessible aux enfants dès 4 ans et ouverte également aux adultes ; la danse, incluant le hip-hop et le Modern Jazz à partir de 5 ans ; et le théâtre, disponible dès 7 ans.

Cette année, nous sommes fiers d'accueillir 183 membres actifs. Nos enseignants, tous titulaires de diplômes reconnus, offrent une variété de cours et d'activités.

Les visiteurs ont eu le plaisir de découvrir nos jeunes talents musicaux lors de l'audition de Noël, qui s'est tenue à la salle des fêtes de LUDES. D'autres représentations ont eu lieu dans les locaux de la maison des associations de Rilly en décembre et février.

Nous vous invitons chaleureusement à assister au spectacle de fin d'année, "VOYAGE AU PAYS DES CONTES", où théâtre, danse, chant et musique se mêleront dans

une performance émouvante. Enfants et enseignants mettent tout en œuvre pour faire de cet événement un moment inoubliable.

Le chœur d'adultes de la Roseraie a également brillé lors de prestations extérieures, notamment à VILLERS COTTERET, et se prépare pour son concert de fin d'année, qui aura lieu le VENDREDI 21 JUIN à l'église de Chigny les Roses. Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles voix, alors rejoignez-nous pour chanter chaque lundi soir.

En parallèle à ces activités artistiques, la Roseraie propose des cours de Cardio/Fitness tous les lundis soirs à 19h30 à Chigny les Roses, ouvrant ainsi la porte à une expérience bien-être complémentaire.

Si vous aspirez à exprimer votre créativité, la Roseraie vous attend pour débiter votre parcours artistique !

Mme Sylvie Moine



Si vous souhaitez nous rejoindre ou prendre des renseignements, rien de plus facile :

roseraiemusique@outlook.fr
ou notre page Facebook :
école de musique LA ROSERAIE .



Le Comité Saint-Vincent

La fête de Saint Vincent, célébration emblématique et attendue, s'est déroulée le samedi 20 janvier, marquant un moment fort de convivialité et de tradition au sein de la communauté de Ludes. Pour la première fois, le comité organisateur a innové en débutant les festivités par une dégustation de vin clair, offrant ainsi aux amateurs et connaisseurs l'opportunité de savourer cinq vins distincts, sélectionnés parmi les productions locales de vigneron et de la coopérative.

L'événement s'est poursuivi par une cérémonie religieuse à l'église, en l'honneur de Saint Vincent, le saint patron des vigneron. Sous la conduite chaleureuse du prêtre Bruno HAYET, la messe a été un moment d'union et de joie, magnifiée par les performances de l'harmonie, de la chorale et de l'organiste, dans une église soigneusement décorée et les vigneron adultes comme enfants costumés en habits traditionnels.

La célébration s'est ensuite transportée à la salle des fêtes, où Thierry FORGET a pris en charge la remise des diplômes de taille et des médailles honorant les départs en retraite.

François HURÉ a captivé l'assemblée avec un discours rétrospectif sur l'année viticole, soulignant les défis économiques et les enjeux de biodiversité. Un moment fort de la soirée a été la passation du bâton de Saint Vincent de Denis et Sandrine JOREZ à Bertille GAIDOZ. C'est avec joie que nous avons levé nos flûtes à champagne pour le vin d'honneur.

La soirée dansante a prolongé cette ambiance festive, offrant un espace de retrouvailles et de partage. Grâce à une sélection de vins de qualité et à un repas finement préparé par le traiteur des Sacres, les convives ont été pleinement satisfaits. L'orchestre LEGACY, avec Amélie et Antoine, a su animer la soirée avec un répertoire musical varié, contribuant à l'enthousiasme général.

Ce rendez-vous annuel, riche en émotions et en partage, est d'ores et déjà fixé pour le samedi 25 janvier de l'année prochaine, promettant une nouvelle édition tout aussi mémorable.

Guillaume Quatresols



Les Chemins du Vivant

Nous sommes sur la Montagne de Reims dans un milieu où 3 écosystèmes sont l'un à côté de l'autre: Le plateau forestier, le vignoble sur le coteaux et la plaine agricole jusqu'à la Vesle.

Ces 3 milieux ne communiquent presque pas entre eux, les limites entre chaque sont presque linéaires.

Nous souhaitons mettre en place des couloirs de biodiversité qui descendraient de la forêt à travers le vignoble et les champs jusqu'à la rivière "La Vesle".

Le moyen le plus efficace à long terme est l'implantation de haies naturelles ou plantées. En effet la présence d'arbres et d'arbustes permet de créer des habitats pour les oiseaux, les insectes, les rongeurs, les renards, les chauve souris...

Il nous faut donc recréer un maillage régulier avec des haies et bosquets qui seraient disséminés dans le vignoble et dans les champs afin que ces animaux et insectes puissent circuler plus facilement.

D'autres avantages comme la limitation de l'érosion pluviale et éolienne, le maintien de plus d'humidité dans les sols, de l'ombre pendant les canicules sont aussi très importants.

Ce projet est soutenu et piloter par Grand Reims, de nombreuses structures comme le PNR, l'ONF, la fédération de chasse, le CIVC, le programme "Plantons des haies"... sont parties prenantes.

La zone géographique des Chemins du Vivant s'étale de Villers Alleraud à Villers Marmery, c'est la première zone aussi vaste qui met en place ce programme.

Damien Blondel est moteur aussi, il vient d'ailleurs de planter 3km de haies autour de la ferme Blondel et dans les champs autour. Félicitations Damien.

La prochaine étape est la plantation d'une haie sur le chemin des Hermisseaux, à la limite entre les vignes et les champs.

Chacun peut aussi planter quelques arbres ou arbustes si l'espace dans ses vignes, ou son jardin est suffisant.



Le Comité de Jumelage

Après une année 2023 riche en événements avec notamment notre voyage à Sörgenloch les 13 et 14 mai puis notre rencontre à mi-chemin à Nancy les 18 et 19 novembre, le moment est venu de penser à l'organisation de l'année 2024.

Deux événements majeurs sont à retenir :

- Les 25 et 26 mai nos amis de Sörgenloch viendront à Ludes pour un week-end festif et convivial.
- Notre rencontre à mi-chemin aura lieu cette année en Allemagne les 26 et 27 octobre dans un lieu non fixé à l'heure actuelle.

Mais aussi pour passer un dimanche amical, nous organisons une rando pique-nique le dimanche 23 juin à Ludes.

Chez nos amis quelques familles vous attendent et seraient heureuses de participer à vos côtés à nos activités, alors venez nous rejoindre !



Régis Quatresols



L'Harmonie de Ludes

Après avoir marqué sa présence aux célébrations de la Saint-Vincent à Ludes et Mailly-Champagne en début d'année, l'Harmonie de Ludes se tourne désormais vers son prochain grand événement : le concert de printemps. Ce rendez-vous musical est prévu pour le dimanche 7 avril, avec un invité d'honneur particulièrement attendu, l'école de musique « ECOM Paul Valet » de Longueuil-Sainte-Marie (60).

Mais l'agenda de l'Harmonie ne s'arrête pas là. Tout au long de l'année, elle prévoit de se produire lors de divers événements, contribuant ainsi à animer la vie culturelle locale. Parmi ces occasions, notons sa participation :

- À l'événement de l'association Roseau Reims Champagne-Ardenne le 17 mars,
- À la célébration de la fête de la musique le 21 juin,

- Au Sacré Trail du Reims Champagne Run le 12 octobre,
- Et au concert du Classic N'Jazz de Bazancourt le 20 octobre.

L'Harmonie de Ludes est également fidèle à ses engagements traditionnels, notamment lors des commémorations des 8 mai, 13 juillet, et 11 novembre, à Ludes et à Rilly-La-Montagne, où sa présence musicale renforce le caractère solennel de ces moments de mémoire.

L'ensemble musical accueille avec plaisir de nouveaux musiciens désireux de se joindre à lui. Les répétitions se tiennent chaque vendredi soir à 20h30, dans la salle de musique de Ludes. Ces rencontres sont l'occasion pour les membres de l'Harmonie de partager non seulement leur passion pour la musique mais aussi de profiter d'une ambiance chaleureuse et conviviale.

Benoît Mourey

Envie de nous rejoindre ?

Contactez-nous : harmoniedeludeslecoquet@orange.fr



Festivités de fin d'année

Le 1er décembre 2023, la place de la mairie s'est animée pour l'illumination du sapin de Noël. Lud'Attitude, a préparé du vin chaud, créant une ambiance conviviale malgré le froid. L'Harmonie a enchanté l'assistance avec un concert de musiques de Noël, suivi d'un spectacle virvoltant d'un cracheur de feu et de pyrotechnie. La soirée s'est clôturée en beauté avec un feu d'artifice éblouissant, lançant officiellement les festivités de fin d'année sur une note magique.



Marché de Noël

Le marché de Noël de Ludes s'est tenu le 3 décembre, accueillant 20 exposants qui ont offert une merveilleuse sélection de produits artisanaux et de saison. Cette journée a été l'occasion idéale pour les visiteurs de trouver des cadeaux uniques et de se plonger dans l'esprit festif de Noël.

LM l'École a ajouté une touche de douceur à l'événement, régaland les participants avec une variété de gâteaux faits maison et de boissons chaudes ou froides.

Loto «Premiers Pas»

L'association Premiers Pas remercie tous les participants et les généreux donateurs qui ont contribué, encore une fois, à faire de ce loto 2024, un franc succès. Grâce à eux, nous avons réalisé un joli bénéfice qui va permettre l'achat de matériel éducatif pour les enfants de la petite crèche.

Nous tenons également à remercier les bénévoles qui s'investissent pour que l'association Premiers Pas perdure. Nous voulons aussi rappeler que sans eux, la structure ne pourrait fonctionner et le loto ne pourrait pas non plus avoir lieu : C'est pourquoi nous serions ravis d'accueillir de nouveaux bénévoles pour ce genre de manifestation (préparation du loto, récolte de dons et achat de lots, participation le jour prévu.)

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés.

Dominique BLANPAIN





Taille de la vigne communale

Beaucoup d'humidité ce matin-là pour effectuer les travaux dans la vigne communale mais la taille et la lierie n'attendent pas les rayons du soleil.

Samedi 17 janvier, huit tailleurs avertis ou néophytes ont mis à l'épreuve tout leur savoir-faire pour donner un coup de propre à la vigne, taille, liage, sortie des charpentes et le tout dans la bonne humeur.

Nos habitants ont du talent



L'édition d'un récit par Marie-Christine Jorez-Fesin

J'ai le plaisir de vous faire part de l'aboutissement de mon livre : «Un cadeau pour l'année, un cadeau pour la vie».

Cette réalisation m'a demandé trois ans d'écriture et de réécriture, initiée par cette longue période de confinement.

Un récit que vous pouvez vous procurer en me contactant via mon adresse mail ci-dessous.

0670284833

mariechristine.jorez51@gmail.com



Pêle-mêle des Écoles



Carnaval : Grande Section



Galette des rois : Moyenne Section



Galette des rois



Photo avec le Père Noël : Grande Section



Décoration du sapin de Noël



Carnaval : Moyenne Section



Préparation de la soupe de butternuts de notre jardin



Semaine du goût avec le papa de Rose chef cuisinier



Photo avec le Père Noël : Moyenne Section



Récréation sous la neige



Balade dans la neige : Grande Section



Reims Business



Avec Reims Business, le Grand Reims accompagne gratuitement les entreprises au quotidien, dans leurs projets et propose des aides financières :

1. au développement des services jusqu'à 10 000€.
2. à l'investissement productif jusqu'à 10 000€ (ex matériel productif...) voire jusqu'à 15 000 euros (amélioration énergétique...) pour les TPE artisanales et industrielles
3. à l'immobilier pour les locaux d'activité jusqu'à 100 000€

Contactez Reims Business :

03 26 77 87 50,

reimsbusiness@grandreims.fr

Plus d'informations :

www.grandreims.fr/reimsbusiness



Départ

Le Maire et le conseil municipal ainsi que les habitants de Ludes remercient sincèrement Mme Sophie TUR, employée communale de Ludes, pour son travail auprès des enfants.

Elle a débuté en 1998 en tant qu'ATSEM à l'école maternelle de Mailly-Champagne. Depuis septembre 2011, elle avait rejoint l'équipe des Petits Bouchons. Nous lui souhaitons la réussite pour ses nouveaux projets.

Merci pour tout le travail accompli auprès des enfants de notre village !

Offre d'Emploi



Le Grand Reims recrute des agents de crèche

Avec une expérience/un diplôme en petite enfance

CDD de 20 à 35h/semaine

Postes à pourvoir dans les crèches de Ludes, Boulton-sur-Suippe, Warmeriville, ou Witry-les-Reims

Pour postuler : www.grandreims.fr rubrique offres d'emploi

Etat Civil

Thaïs GONZALEZ née le 13 décembre 2023
Gaston QUENARDEL né le 29 janvier 2024
Maël VIBOU né le 25 janvier 2024



Naissances



Décès

Patrick LION le 18 décembre 2023
Jeannine CORNEILLE le 26 décembre 2023
Jacqueline LECLÈRE le 14 mars 2024

Cindy GODIN et Serge STAL - 22 janvier 2024
Chloé LUCOT - Benjamin GERMAIN - 02 février 2024



PACS

La Gazette

LUDES LE COQUET

18 AVR REPAS DES AÎNÉS

à 12h00 à la salle des fêtes

07 MAI FLEURISSEMENT DE PRINTEMPS

Rendez-vous à 14h00 devant la Mairie

08 MAI CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE

à 10h30 au Monument aux Morts

24 au 26 MAI WEEK-END JUMELAGE

Réception des membres du Jumelage de Sörrenloch

01-02 JUIN SALON DE LA PHOTO

Organisé par le Club photo de Rilly-la-Montagne de 10h00 à 18h00 à la salle des fêtes de Ludes

21 JUIN FÊTE DE LA MUSIQUE

29 JUIN KERMESSE DES ÉCOLES

à partir de 10h30 à la Coopérative Viticole de Ludes

02 JUILLET DON DU SANG

de 16h00 à 19h30 à la salle des fêtes

Secrétariat de Mairie

Lundi : 16h30 - 18h30

Mercredi : 9h30 - 11h30

Jeudi et vendredi : 16h30 - 18h30

Tél : 03 26 61 12 50

ludeslecoquet@wanadoo.fr

Horaire déchetterie de Rilly-La-Montagne

Lundi, mardi, jeudi et samedi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h et 14h-18h

Vendredi : 14h-18h

Tél : 03 26 02 90 90



Pour recevoir toutes les informations de notre commune, pensez à communiquer votre adresse mail à la mairie ou à installer l'application gratuitement : Panneau Pocket sur votre téléphone portable.



Visitez le site internet de la commune pour suivre l'actualité de votre village et retrouver les gazettes.
www.ludes51.fr